

2016 -2017

GUIDE DE VIE DE LIGUE



CONSEILLER TECHNIQUE REGIONAL

Olivier HANICOTTE

Sommaire

CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS.....	2
CATEGORIES D'AGE	2
SURCLASSEMENTS	2
ORGANISATION ET ENGAGEMENTS	3
NOTES D'ORGANISATION ET RESULTATS	3
ENGAGEMENTS	3
DROITS D'ENGAGEMENTS	3
ARBITRAGE	4
REGLEMENTATION DES COMPETITIONS	4
NIVEAU ET COMPETENCE DES ARBITRES	5
INDEMNISATION DES ARBITRES	5
SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION.....	6
FORMULES DES COMPETITIONS.....	7
FÊTE DES POUSSINS (M7 et M9).....	7
CIRCUITS DE LIGUE (M11)	7
CIRCUITS REGIONAUX (M11).....	8
CIRCUITS REGIONAUX (M14).....	8
CLASSEMENT REGIONAL FLEURET.....	10
CLASSEMENT REGIONAL SABRE	14
QUALIFICATION M14.....	16
EPREUVE INDIVIDUELLE.....	16
EPREUVE PAR EQUIPE	16
QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 et M20	17
EPREUVE INDIVIDUELLE.....	17
EPREUVE PAR EQUIPE	17
QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR	18
EPREUVE INDIVIDUELLE.....	18
EPREUVE PAR EQUIPE N3	18
QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE VETERAN	20
EPREUVE INDIVIDUELLE.....	20

CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS

CATEGORIES D'AGE

M5	Nés en 2012 et après
M7	Nés en 2010 et 2011
M9	Nés en 2008 et 2009
M11	Nés en 2006 et 2007
M14	Nés en 2003, 2004 et 2005
M17	Nés en 2000, 2001 et 2002
M20	Nés en 1997, 1998 et 1999
Senior	Nés en 1996 et avant
Vétéran 1	Nés entre 1968 et 1977
Vétéran 2	Nés entre 1958 et 1967 (catégorie A FIE)
Vétéran 3	Nés entre 1948 et 1957 (catégorie B FIE)
Vétéran 4	Nés en 1947 et avant (catégorie C FIE)

SURCLASSEMENTS

La modification des catégories d'âge entraîne la modification suivante des règles de surclassement :

Catégorie		Année de naissance	Modalités de surclassement
M20	3 ^{ème} année	1997	Simple vers Seniors
	2 nd année	1998	
	1 ^{ère} année	1999	
M17	3 ^{ème} année	2000	Simple vers M20
	2 nd année	2001	Double vers Seniors
	1 ^{ère} année	2002	Simple vers M20 (formulaire double) Pas de double
M14	3 ^{ème} année	2003	Simple vers M17 Double vers M20
	2 nd année	2004	Pas de surclassement
	1 ^{ère} année	2005	
M11 et M9		2006-2009	Pas de surclassement
M7	2 nd année	2010 et ss	Pas de compétition

Les formulaires suivants sont disponibles sur le site internet : <http://www.escrime-ffe.fr/commission-medicale/certificats-medicaux-et-procedure-de-surclassements>

- Certificat médical de non contre-indication avec surclassement
- Certificat médical de non contre-indication pour les vétérans
- Formulaire de double surclassement

ORGANISATION ET ENGAGEMENTS

NOTES D'ORGANISATION ET RESULTATS

Les notes d'organisation des compétitions régionales sont transmises par l'organisateur à la ligue au moins 3 semaines avant la compétition pour validation. Elles sont mises à disposition sur le site internet fédéral par la FFE.

Les résultats des compétitions régionales sont transmis par l'organisateur à la ligue dans les 3 jours qui suivent la compétition. Ils sont mis à disposition sur le site internet fédéral par la FFE.

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement des tireurs en compétition s'effectue via l'interface web du site fédéral (<http://extranet.escrime-ffe.fr/>). Pour les compétitions de la ligue, de la zone Nord-Ouest et les circuits nationaux, il s'agit du seul moyen d'engagement.

La date de clôture des inscriptions aux épreuves de ligue est le mercredi 23h59 précédant la compétition et sera rappelée sur les feuilles d'annonces des compétitions.

Engagement hors-délais

Si un tireur n'a pas été engagé dans le délai imparti et à l'aide du système des engagements en ligne, le club organisateur est en droit de demander pour qu'il participe à l'épreuve, un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement initialement prévu (avec un maximum de 65€).

Si une équipe n'a pas engagée dans le délai imparti et à l'aide du système des engagements en ligne, le club organisateur est en droit de demander pour qu'elle participe à l'épreuve, un droit d'engagement égal à 4 fois le droit d'engagement initialement prévu (avec un maximum de 160€).

Les tireurs et les équipes concernés devront avoir prévenu l'organisateur au moins 24 h avant le début de la compétition de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

Absence de tireurs engagés

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, le club organisateur est en droit de demander aux responsables du club ou à défaut aux autres tireurs présents de s'acquitter de la moitié des frais d'engagement des tireurs engagés absents, sous peine de ne pas pouvoir participer à la compétition.

Pour les compétitions de zone, voir le règlement de zone.

Pour les compétitions nationales, voir le règlement FFE.

DROITS D'ENGAGEMENTS

	Ligue et de Zone Individuelles	Ligue Équipe	Nationale (1 journée)	Nationale (2 journées)	Nationale Équipe
M9	Gratuit				
M11	5 €	18 €			
M14 Loisirs	5 €	10 €			
M14	10 €	18 €			
M17, M20	13 € Ligue 10 € Zone	24 €	13 €	18 €	40 €
Senior					
Vétéran				?	

ARBITRAGE

Est désigné comme arbitre, une personne qui ne remplit que cette fonction au moment de la compétition. En aucun cas, un tireur participant en tant que tel à la compétition ne pourra arbitrer. Il en est de même pour les Maîtres d'armes.

En cas de deux épreuves le même jour avec des horaires décalés, l'arbitre devra être présent dès le début de la 1^{ère} épreuve, si les tireurs de son club sont inscrits dans les deux épreuves.

L'arbitre est à la disposition du D.T pour la totalité de la compétition, à charge du D.T de le libérer selon ses besoins. Un arbitre qui s'absente sans autorisation, ne peut prétendre à aucune indemnité.

REGLEMENTATION DES COMPETITIONS

Épreuves individuelles, circuits de ligue

Si un club inscrit à une compétition dans la même arme (hommes et femmes) :

- 1 à 3 tireurs, il peut ne pas proposer d'arbitre au nom de son club.
- de 4 à 7 tireurs, il doit présenter 1 arbitre au nom de son club.
- plus de 8 tireurs, il doit présenter 2 arbitres au nom de son club.

Épreuves individuelles et par équipe des circuits loisirs M14

Auto arbitrage

Épreuves individuelles, circuits régionaux, de zone et nationaux

Si un club inscrit à une compétition dans la même arme (hommes et femmes) :

- 1 à 3 tireurs, il peut ne pas proposer d'arbitre au nom de son club.
- 4 tireurs ou plus, il doit présenter 1 arbitre au nom de son club.

Épreuves par équipe

Si un club inscrit à une compétition (cadet à senior) dans la même arme (hommes et femmes) :

- 1 ou 2 équipes, il doit présenter 1 arbitre au nom de son club.
- 3 équipes ou plus, il doit présenter 2 arbitres au nom de son club.

Attention

- Dans le cas du non-respect de ces règles, les tireurs ou les équipes du club concerné ne pourront pas participer à la compétition
- En cas de manque d'arbitres de club selon les règles rappelées ci-dessus, le Directoire Technique peut exceptionnellement instituer l'auto arbitrage
- Le ou les arbitre(s) présenté(s) doivent posséder le niveau défini selon les critères exposés ci-dessous.

NIVEAU ET COMPETENCE DES ARBITRES

	<i>Blasons vert</i>	<i>Départemental en formation</i>	<i>Départemental</i>	<i>Régional en formation</i>	<i>Régional</i>	<i>National en formation National International</i>
<i>Épreuves de Ligue (M11 et M14)</i>	uniquement les épreuves M11	de sa catégorie d'âge au maximum	de sa catégorie d'âge au maximum	Toutes	Toutes	Toutes
<i>Épreuves de Ligue (de M17 à Vétéran)</i>						
<i>Épreuves Interrégionales et de Zone</i>			au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne			
<i>Circuits Nationaux (M17 et M20)</i>				au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne (avec accord de la CRA)		
<i>Circuits Nationaux Senior</i>						
<i>Circuits Nationaux Vétéran</i>			en support d'évaluation (s'il est au moins cadet)			
<i>Chpts de France Fête des jeunes</i>				sur sollicitation CNA en accord avec la CRA	sur sollicitation CNA	

Les maîtres d'armes sont habilités à arbitrer toutes les épreuves sous réserve qu'ils soient diplômés dans l'arme considérée. Un maître d'armes enseignant dans plusieurs clubs peut arbitrer pour n'importe lequel de ses clubs sous réserve d'être déclaré comme enseignant dans ledit club et de présenter une copie du bulletin d'affiliation fédérale. Il ne peut être arbitre que pour un seul club lors d'une compétition.

INDEMNISATION DES ARBITRES

Arbitres Internationaux	70€
Arbitres Nationaux A	60€
Arbitres Nationaux B	50€
Arbitres Régionaux et formation nationale	40€
Arbitres Départementaux et formation régionale	25€
Arbitres en formation départementale	20€
Arbitres Blasons vert	15€

SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITON

Catégorie s	Armes	Lame	Poignée	Individuel en poule	Individuel en TED	Match par équipes	Dimensions de la piste	Matériel
M7	Éveil escrime							
M9	3 armes	0	Droite	3 Touches 2 min	6 Touches 2x 2 min 1' de pause	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L : 10m l : 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
M11		2		4 Touches 2 min	8 Touches 2x 2 min / 1' de pause ou 1' pause à 4 au sabre	36 Touches 9 x 4 Touches relais de 2 min		
M14	Fleuret Épée	4 ou 5	Libre	5 Touches 3 min	10 Touches 2x 3 min / 1' de pause	36 Touches 9 x 4 Touches relais de 3 min	L : 14 m l : 1.5 à 2 m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 350 N (jusqu'au 1-09-18)
	Sabre			5 Touches	15 Touches 1' de pause à 8	45 Touches 9 x 5 Touches		
M17 à Seniors				5 Touches 3 min	15 touches 3x 3 min / 1' de pause ou 1' de pause à 8 au sabre	45 Touches 9 x 5 Touches relais de 3 min		Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N
Vétérans					10 Touches 2x 3min / 1' de pause	9 matchs de 5 Touches		

FORMULES DES COMPETITIONS

Rappel du règlement des jeunes pour les catégories Poussins, Pupilles et Benjamins :

« Le règlement pour les épreuves de jeunes est une adaptation du règlement international des épreuves, ayant pour objectif principal, la prépondérance des aspects éducatifs de l'escrime. Il est bien évident que ce qui est prévu pour des adultes dans le cadre de compétitions internationales, aux enjeux importants, n'est pas forcément adapté aux jeunes, où l'aspect éducatif de la compétition doit être impérativement privilégié. Ce règlement a pour but de définir une pratique compétitive éducative et formatrice pour les pratiquants. »

FÊTE DES POUSSINS (M7 et M9)

Tous les POUSSINS et MOUSTIQUES licenciés en Picardie (nés en 2007 et après)

Les enfants évolueront sur différents ateliers. Les thèmes des ateliers peuvent évoluer selon les disponibilités des organisateurs, par exemple :

- Opposition, Initiation à l'arbitrage
- Parcours motricité
- Démonstration d'escrime artistique
- Présentation de la ligue et de ces actions (à destination des parents/accompagnateurs)
- Initiation à l'escrime (à destination des parents/accompagnateurs)
- Présentation d'un champion d'escrime (sous réserve)

CIRCUITS DE LIGUE (M11)

Pour les circuits de ligue, toutes les épreuves sont mixtes.

Fleuret

Formule des 1^{er} et 2^{ème} circuits de ligue

1 tour de poule (si possible de poule à 8) sans éliminés. Tableau d'Élimination Directe toutes places tirées (avec matchs de classement). Le classement se fait sur le TED.

Formule du 3^e circuit de ligue

2 à 4 tours de poule sans éliminés. Tableau d'Élimination Directe. (A préciser Commission Fleuret)

Épée

Formule 3 épreuves (1^{er} et 2^{ème} Circuits Régionaux)

- 1^{ère} épreuve : Poule unique individuelle – Assaut de 2min sans limite de touche. Les matchs s'arrêtent à 8 touches d'écart. À partir de 16 participants, il sera constitué des poules équilibrées. (Organisation : 4 tireurs par piste).
- 2^{ème} épreuve : Poule unique par équipe de 2 - Relais à l'italienne (2 relais de 4 touches/2min). L'organisateur peut, à partir de 16 équipes, constituer des poules équilibrées.

Pour chacune de ces 2 épreuves, l'attribution des points se fait sur la base du pourcentage de victoires : 200 points pour l'individuelle (pour 100% de victoire) et 100 points pour l'équipe (pour 100% de victoire)

Le classement cumulé de ces 2 épreuves sert à établir le classement d'entrée du(es) tableau(x) individuel(s) d'élimination directe.

- 3^{ème} épreuve : Tableau(x) individuel(s) d'élimination – Assaut en 1 touche/1min. Il ne pourra être constitué des tableaux de plus de 16 tireurs. En cas de constitution de plusieurs tableaux, les points sont attribués de telle sorte que le dernier d'une division ait le même nombre de points que le 3^e de la division immédiatement inférieure. 50 points pour le vainqueur du tableau principal, 5 points d'écart par tour.

Le classement se fait sur la somme des 3 épreuves. En pupille, la remise des prix pour les 3 premiers garçons, et les 3 premières filles du classement général. Citation des 3 premiers de chaque épreuve.

Formule 1 épreuve (3^{ème} Circuit Régional)

1 ou 2 tour(s) de Poule (si possible 1 tour de poule à 8) sans éliminés. Tableau d'Élimination Directe toutes places tirées (avec matchs de classement). Le classement se fait sur le TED.

Sabre

1 ou 2 tour(s) de Poule (si possible 1 tour de poule à 8) sans éliminés. Tableau d'Élimination Directe toutes places tirées (avec matchs de classement). Le classement se fait sur le TED.

CIRCUITS REGIONAUX (M11)

1 tour de poule sans éliminés de 6 ou 7 tireurs composé grâce aux classements régionaux de chacune des ligues (*), avec décalage par club et par ligue.

Tableau d'éliminations directes sans repêchage et sans décalage.

** Les 8 premiers de chacune des ligues se voient attribuer un numéro de séries de 1 à 8. Les autres sont classés en n+1. (A préciser avec NPDC)*

CIRCUITS DE LIGUE (M14)

Le Blason bleu sur la tenue et le livret signé par le Maître d'armes sont obligatoires pour les compétitions H2020.

Formule des compétitions

Pour les compétitions hors Horizon 2024 : 1 Tour de Poule de 6 ou 7 avec décalage par club. Pas d'éliminés. Tableau d'élimination directe sans match de repêchage ni classement.

FILIERE LOISIRS (M14) (A préciser Commission Epée)

2 tours de poule de 8 tireurs. 1^{er} tour hétérogène, 2nd tour par division en fonction du classement du 1^{er} tour. Mini TED de 8 à la sortie du 2nd tour. TED toutes places tirées.

Par équipe de 2 en 20T

Objectifs de temps la demi-journée

Auto-Arbitrage

CIRCUITS REGIONAUX (M14)

1 tour de poule sans éliminés de 6 ou 7 tireurs composé grâce aux classements régionaux de chacune des ligues (*), avec décalage par club et par ligue.

Tableau d'éliminations directes sans repêchage et sans décalage.

** Les 8 premiers de chacune des ligues se voient attribuer un numéro de séries de 1 à 8. Les autres sont classés en n+1. (A préciser avec NPDC)*

Pour les compétitions H2024, la formule FFE appliquée sera conforme au cahier des charges fédéral.

MASTER (M11 et M14)

Compétition ouverte aux 8 premiers du classement régional sans remplacement possible.

1 Tour de Poule sans éliminés. Tableau d'Élimination Directe sans match de repêchage ni classement.

CRITERIUM REGIONAL PAR EQUIPE (M11 et M14)

Formule

Match par équipe de 3 avec ou sans remplaçant. Les équipes peuvent être mixtes. Possibilité de constituer des équipes avec des tireurs de différents clubs mais en gardant en priorité des équipes de clubs :

- M11 Fleuret et Épée : 9 relais de 3 touches / 2min soit 27 touches
- M11 Sabre : 9 relais de 4 touches soit 36 touches
- M14 Fleuret et Épée : 9 relais de 4 touches / 3 min soit 36 touches
- M14 Sabre : 9 relais de 5 touches soit 45 touches

Tableau d'élimination directe toutes places tirées (avec matchs de classement)

Constitution des tableaux d'élimination directe

- Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur obtenue en additionnant les points de leurs trois meilleurs tireurs au classement régional
- Un tireur non-classé se verra attribuer 0 point
- En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué entre les équipes concernées.

CHAMPIONNATS DE PICARDIE INDIVIDUEL (de M17 à Vétéran)

Compétition ouverte uniquement aux tireurs licenciés dans la ligue et autorisés à tirer dans la catégorie correspondante.

1 Tour de Poule de 6 ou 7 avec décalage par club. Pas d'éliminés. Tableau d'Élimination Directe sans match de repêchage ni classement.

CHAMPIONNATS DE PICARDIE PAR EQUIPE (de M17 à Vétéran)

Formule

Compétition ouverte uniquement aux clubs de la ligue.

9 relais de 5 touches, rencontre en 45 touches (cf. formule FIE)

Tableau d'élimination directe avec décalage par club au premier tour du tableau. TED sans match de repêchage ni classement au fleuret et au sabre et avec match de classement à l'épée.

Constitution des tableaux d'élimination directe

- Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur obtenue en additionnant les numéros de série leurs trois meilleurs tireurs :
 - Les tireurs classés dans les 64 premiers FIE / CEE ont comme numéros de série 1000, 999, 998 etc.. dans l'ordre inverse de leur classement FIE ou CEE.
 - Les tireurs qui bénéficient de leur classement national conservent leur numéros de série (1001, 1002 etc.)
 - Les tireurs uniquement classés au classement régional le seront dans l'ordre de celui-ci à partir du dernier classé national +1 dans la catégorie et l'arme concernée
 - Les tireurs non classé se verra attribuer le numéro de série correspondant à celui du dernier classé régional + 1 dans la catégorie et l'arme concernées
 - En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué entre les équipes concernées.

CLASSEMENT REGIONAL FLEURET

M11

01/10/16	Amiens	Circuit régional	1.0
11/11/16	Reims	Hors Ligue	0.8
22/01/17	Pont Ste Maxence	Circuit régional	1.0
28/01/17	Armentières	Hors Ligue	0.8
11/03/17	Soissons	Circuit Régional	1.0
19/03/17	Senlis	Challenge	0.8
27/05/17	Abbeville	Master	1.0

Mode de calcul

Qualification Master : sur l'ensemble des compétitions.

M14

11/11/16	Reims	Hors Ligue	0.8
20/11/16	Creil	H2024 Ligue	1.0
15/01/17	Maubeuge	H2024 Zone	1.2
05/03/17	Coulommiers	Hors Ligue	0.8
26/03/17	Hénin Beaumont	H2024 National	1.5
30/04/17	?	Haut de France	0.8
27/05/17	Abbeville	Master	1.0

Mode de calcul

Qualification Nationale H2024, Master et FDJ : sur l'ensemble des compétitions qui les précède.

M17

	Dans la Ligue ou Hors Ligue	Au choix	0.8
22/10/16	Paris	Circuit National	1.5
08/01/17	St Quentin	Zone	1.0
12/02/17	Clermont Ferrand	Circuit National	1.5
19/03/17	Chilly Mazarin	Circuit National	1.5
07/05/17	Compiègne	Championnat de Picardie	1.0

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N2 : sur l'ensemble des compétitions.

M20

	Dans la Ligue ou Hors Ligue	Au choix	0.8
16/10/16	Muret	Circuit National	1.5
04/12/16	Bernay	Zone	1.0
11/12/16	Hénin Beaumont	Circuit National	1.5
09/04/17	Valence	Circuit National	1.5
07/05/17	Compiègne	Championnat de Picardie	1.0

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N2 : sur l'ensemble des compétitions.

SENIORS

	Dans la Ligue ou Hors Ligue	Au choix	0.8
20/11/16	Valence	Circuit National	1.5
08/01/17	Bourg la Reine	Circuit National	1.5
05/03/17	Bordeaux	Circuit National	1.5
01/04/17	Melun	Circuit National	1.5
07/05/17	Compiègne	Championnat de Picardie	1.0

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N3 : sur l'ensemble des compétitions.

Dans toutes les catégories, l'attribution des points se fait selon la formule suivante :

$$\text{Points} = (\text{Coef1} * (1 - (P-1)/N) * 100) * \text{Coef2} :$$

P étant la place du tireur

N le nombre de participants

Coef1 le coefficient de la compétition

Coef2 appliqué selon le nombre de participant

Nbre participants	Valeurs du Coef 2
1 à 4	0,3
5 à 9	0,5
10 à 19	0,7
20 à 29	1
30 à 49	1,2
50 à 99	1,5
100 et plus	2

La commission doit confirmer l'utilisation totale ou partielle des quotas en individuel et par équipe au moment de l'appel du CTR. Les places non utilisées seront redistribuées.

CLASSEMENT REGIONAL EPEE

M11

01/10/16	Amiens	Circuit Régional	1.0
05/02/17	Amiens	Circuit Régional	1.0
12/03/17	Chantilly	Circuit Régional	1.0
27/05/17	Abbeville	Master	1.0

Mode de calcul

Qualification Master : somme des 3 circuits régionaux

M14

02/10/16	Amiens	Circuit Régional	1.0
20/11/16	Creil	H2024 Ligue	1.0
15/01/17	Chantilly	H2024 Zone	1.5
28/01/17	Alençon	Hors Ligue	1.5
11/03/17	Chantilly	Circuit Régional	1.0
02/04/17	Pont à Mousson	H2024 National	2.0
30/04/17	?	Haut de France	1.5
27/05/17	Abbeville	Master	1.0

Mode de calcul

Qualification Nationale H2024 : somme des 3 meilleurs résultats sur les 5 premières compétitions.

Qualification Master : somme des 4 meilleurs résultats sur 7.

Qualification FDJ : somme des 4 meilleurs résultats sur 7 + Master.

M17

16/10/16	Hénin Beaumont	Circuit National	2.0
06/11/16	Douai	Zone	1.5
04/12/16	Rodez	Circuit National	2.0
22/01/17	Pont Ste Maxence	Championnat de Picardie	1.0
05/03/17	Wattrelos	Hors Ligue	1.5
19/03/17	Dax	Circuit National	2.0

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N2 : Championnat de Picardie + les 3 meilleurs résultats sur 5 (avec un maximum de 2 circuits nationaux de la catégorie).

M20

25/09/16	Paris	Circuit National	2.0
09/10/16	Livry Gargan	Circuit National (EH Senior)	1.5
27/11/16	Soissons	Circuit National (ED Senior)	1.5
11/12/16	Toulouse	Circuit National	2.0
08/01/17	Evreux	Zone	1.5
14/01/17	Chantilly	Championnat de Picardie	1.0
26/03/17	Colmar	Circuit National	2.0

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N2 : Championnat de Picardie + les 3 meilleurs résultats sur 6.

SENIOR HOMME

09/10/16	Livry Gargan	Circuit National	2.0
22/01/17	Pont Ste Maxence	Championnat de Picardie	1.0
12/02/17	Harnes	Hors Ligue	1.5
05/03/17	Paris	Hors Ligue	1.5
12/03/17	Strasbourg	Circuit National	2.0
23/04/17	Touques	Hors Ligue	1.5

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N3 : Championnat de Picardie + les 3 meilleurs résultats sur 5.

SENIOR DAME

27/11/16	Soissons	Circuit National	2.0
22/01/17	Pont Ste Maxence	Championnat de Picardie	1.0
12/02/17	Harnes	Hors Ligue	1.5
05/03/17	Paris	Hors Ligue	1.5
09/04/17	Ornon	Circuit National	2.0
23/04/17	Touques	Hors Ligue	1.5

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N3 : Championnat de Picardie + les 3 meilleurs résultats sur 5.

Dans toutes les catégories, l'attribution des points se fait selon la formule suivante :

$$\text{Points} = \text{Coef} * (1 - (P-1)/N) * 100$$

P étant la place du tireur

N le nombre de participants

Coef le coefficient de la compétition

La commission doit confirmer l'utilisation totale ou partielle des quotas en individuel et par équipe au moment de l'appel du CTR. Les places non utilisées seront redistribuées.

CLASSEMENT REGIONAL SABRE

M9 (expérimental)

28/01/17	Crèvecœur	Challenge	1.0
12/02/17	Harnes	Hors Ligue	1.0
01/04/17	St Quentin	Challenge	1.0
27/05/17	Abbeville	Master	0.5

Mode de calcul

Qualification Master : somme des 3 compétitions.

M11

01/10/16	Amiens	Circuit Régional	0.5
11/12/16	Maison Alfort	Hors Ligue	1.5
28/01/17	Crèvecœur	Circuit Régional	0.5
04/03/17	Wattrelos	Hors Ligue	1.0
01/04/17	St Quentin	Circuit Régional	0.5
27/05/17	Abbeville	Master	0.5

Mode de calcul

Qualification Master : somme des 5 compétitions.

M14

02/10/16	Amiens	Circuit Régional	0.5
20/11/16	Creil	H2024 Ligue	1.0
11/12/16	Maison Alfort	Hors Ligue	1.0
15/01/17	Maubeuge	H2024 Zone	1.5
29/01/17	Crèvecœur	Circuit Régional	0.5
26/03/17	Limoges	H2024 National	2.0
01/04/17	St Quentin	Challenge	0.5
27/05/17	Abbeville	Master	0.5

Mode de calcul

Qualification Nationale H2024 : somme des 5 premières compétitions.

Qualification Master : somme des 7 premières compétitions.

Qualification FDJ : somme des 7 premières compétitions + le master.

M17

25/09/16	Gémenos	Circuit national	1.5
05/11/16	Tarbes	Circuit national	1.5
08/01/17	St Quentin	Zone	1.0
01/04/17	St Quentin	Championnat de Picardie	0.5
23/04/17	Joué les Tours	Circuit national	1.5

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N2 : somme des 5 compétitions.

M20

09/10/16	Dijon	Circuit national	1.5
04/12/16	Bernay	Zone	1.0
22/01/17	Bourges	Circuit national	1.5
12/03/17	Gisors	Circuit national	1.5
01/04/17	St Quentin	Championnat de Picardie	0.5

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N2 : somme des 5 compétitions

SENIOR

24/09/16	Gémenos	Circuit national	1.5
27/11/16	Seyssins	Circuit national	1.5
14/01/17	Strasbourg	Circuit national	1.5
18/02/17	Charleville	Epreuve nationale	1.5
18/03/17	Roubaix	Circuit national	1.5
01/04/17	St Quentin	Championnats de Picardie	0.5

Mode de calcul

Qualification Championnat de France N3 : somme des 3 meilleurs CN et des 2 autres compétitions

Dans toutes les catégories, l'attribution des points se fait selon la formule suivante :

$$\text{Points} = \text{Coef} * (1 - (P-1)/N)$$

P étant la place du tireur

N le nombre de participants

Coef le coefficient de la compétition

La commission doit confirmer l'utilisation totale ou partielle des quotas en individuel et par équipe au moment de l'appel du CTR. Les places non utilisées seront redistribuées.

QUALIFICATION M14

EPREUVE INDIVIDUELLE

Filière H2024

- 1 épreuve de ligue (open)
- 1 épreuve de Zone (quotas de 50 à l'EH, open aux autres armes)
- 1 épreuve nationale (open au sabre dame, avec quotas* aux autres armes)
- La fête des Jeunes

* ces quotas sont déterminés en fonction des effectifs participants à la ligue H2024

Pour être qualifié par la Ligue à la fête des jeunes, il est obligatoire de respecter les critères suivants :

- Avoir honoré les sélections la saison précédente (avoir prévenu en cas de désistement)
- De participer à au moins un stage de perfectionnement au cours de la saison

Aux six armes, sont qualifiés aux épreuves individuelles de la Fête des Jeunes :

- Nominativement, les tireurs classés dans les 40 premiers du classement national actualisé après l'épreuve H2024 nationale (liste produite par la FFE).
- Un quota de tireurs de la Ligue est déterminé par la FFE. La qualification pour la Fête des Jeunes se fait dans l'ordre du classement régional parmi ceux qui ont respecté les critères. En cas d'égalité de points, le tireur ayant obtenu le meilleur résultat au MASTER sera qualifié.

Les tireurs qualifiés par le classement national doivent confirmer à la Ligue leur participation à la Fête des Jeunes au moins 10 jours avant l'épreuve.

La liste des qualifiés par le classement régional sera publiée dans la semaine qui suit la dernière épreuve entrant dans le classement régional.

EPREUVE PAR EQUIPE

Pour être sélectionné dans une équipe de la Ligue, il est obligatoire de respecter les critères suivant :

- Avoir honoré les sélections la saison précédente (avoir prévenu en cas de désistement)
- De participer à au moins un stage de perfectionnement au cours de la saison

La composition de l'équipe se fait comme suit :

- les deux premiers du classement régional
- deux tireurs au choix de la commission de sélection de l'arme

Les 6 commissions de sélection se composent :

- du président de la commission d'arme concernée
- d'un autre membre de cette commission élu par elle pour cette mission propre
- du capitaine d'équipe
- du Conseil Technique Régional

En cas de parité, la sélection sera soumise au président de la Ligue.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 et M20

EPREUVE INDIVIDUELLE

Pour être qualifié par la Ligue (en N2 sur quota), il est obligatoire de respecter les critères suivant :

- Avoir honoré les sélections la saison précédente (avoir prévenu en cas de désistement)
- De participer à au moins un stage de perfectionnement au cours de la saison (ce critère ne s'applique qu'à la catégorie M17)

Championnats de France N1, sont qualifiés pour les épreuves individuelles :

- Les 48 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France (32 au sabre dames M20), du dernier classement national actualisé avant l'épreuve.
- Les sélectionnés aux championnats du Monde et/ou d'Europe de la saison en cours s'ils ne figurent pas parmi les tireurs ci-dessus.

En cas de forfait ou de désistement, il n'y aura pas de remplacement.

Championnats de France N2, au Fleuret Dames M20, Sabre Dames M17 et M20 et Sabre Hommes M20 : ouverts aux licenciés de la F.F.E sélectionnables en équipe de France, sans quotas.

Championnats de France N2, Fleuret Hommes et Dames M17, au Fleuret Hommes M20, au Sabre Hommes M17 et à l'Épée Hommes et Dames M17 et M20, sont qualifiés pour les épreuves individuelles :

- 1 tireur par ligue (31)
- 80 places réparties par quotas par ligue proportionnellement au nombre de licenciés de la saison précédente.

La qualification par ces quotas de ligue pour les championnats de France N2 se fait dans l'ordre du classement régional parmi ceux qui ont respecté les critères. En cas d'égalité de points, le tireur ayant obtenu le meilleur résultat au Championnat de Picardie sera qualifié.

Les tireurs qualifiés par le classement national en N1 doivent confirmer à la Ligue leur participation aux épreuves individuelles des championnats de France au moins 10 jours avant l'épreuve.

La liste des qualifiés en N2 par le classement de régional sera publié dans la semaine qui suit la dernière épreuve entrant dans le classement régional.

EPREUVE PAR EQUIPE

Les championnats de France par équipes au Fleuret Dames M17 et M20, Sabre Dames M17 et M20 et Sabre Hommes M20, sont ouvertes aux équipes de club.

Au Fleuret Hommes M17 et M20, Sabre Hommes M17 et Épée Hommes et Dames M17 et M20, les équipes qualifiées se répartissent comme suit :

- les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes
- 1 équipe par zone non représentée ci-dessus.
- 1 équipe par ligue ultramarine

~~La qualification par ces quotas de ligue pour les championnats de France se fait dans l'ordre du classement du championnat de Picardie par équipe de la catégorie. Lors de cette épreuve, la troisième place sera tirée. (Du fait de la qualif par la ½ finale)~~

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

EPREUVE INDIVIDUELLE

Pour être qualifié par la Ligue, il est obligatoire de respecter le critère suivant :

- Avoir honoré les sélections la saison précédente (avoir prévenu en cas de désistement)

Championnats de France N1, sont qualifiés pour les épreuves individuelles :

- Les 48 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du dernier classement national actualisé avant l'épreuve (sauf au fleuret dames et au sabre dames : 32).
- Les sélectionnés aux JO (ou aux championnats du Monde par équipes pour les épreuves qui ne sont pas au programme des JO, aux championnats du Monde et aux championnats d'Europe séniors de l'année précédente s'ils ne figurent pas parmi les tireurs ci-dessus.
- Les médaillés aux championnats du Monde M20 de la saison en cours s'ils ne figurent pas parmi les tireurs ci-dessus.

En cas de forfait ou de désistement, il n'y aura pas de remplacement.

Championnats de France N2, sont qualifiés pour les épreuves individuelles :

- Les 48 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du dernier classement national actualisé avant l'épreuve non sélectionnés en N1 (ci-dessus).
- Les sélectionnés aux championnats du Monde M20 de la saison en cours s'ils ne figurent pas dans parmi les tireurs ci-dessus.

En cas de forfait ou de désistement, il n'y aura pas de remplacement.

Championnats de France N3, au Fleuret Dame, Sabre Dame et Homme sont ouverts aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France, sans quotas.

Championnats de France N3, au Fleuret Homme et à l'Épée Dame et Homme, sont qualifiés pour les épreuves individuelles :

- 80 tireurs repartis par quotas de ligue proportionnellement au nombre de tireurs classés dans la première moitié du classement dans l'arme et la catégorie au 1^{er} février (quotas publiés sur le site web de la FFE).
- 1 place par ligue non représentée ci-dessus.

La qualification par ces quotas de ligue pour les championnats de France N3 se fait dans l'ordre du classement régional parmi ceux qui ont respecté les critères. En cas d'égalité de points, le tireur ayant obtenu le meilleur résultat au Championnat de Picardie (MASTER) sera qualifié.

Les clubs des tireurs qualifiés par le classement national en N1 et N2 les engagent via l'extranet de la FFE dans les délais impartis.

La liste des qualifiés en N3 par le classement de régional sera publié dans la semaine qui suit la dernière épreuve entrant dans le classement régional.

EPREUVE PAR EQUIPE N3

Au Fleuret Dame, Sabre Dame et Homme, ils sont ouverts aux équipes de club, sans quotas.

Au Fleuret Homme et à l'Épée Dame et Homme, les équipes qualifiées se répartissent comme suit :

- 27 équipes sont qualifiées aux championnats de France, réparties par quota proportionnellement au nombre de tireurs classés dans la première moitié du classement dans l'arme et la catégorie au 1^{er} février (quotas publiés sur le site web de la FFE).
- 1 place par zone non représentée ci-dessus.

La qualification par ces quotas de ligue pour les championnats de France se fait dans l'ordre du classement du championnat de Picardie par équipe de la catégorie. Lors de cette épreuve la troisième place sera tirée.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE VETERAN

EPREUVE INDIVIDUELLE

Les championnats de France « Vétérans » individuels (CFV) sont ouverts à tous les escrimeurs et escrimeuses « ayant réglementairement la possibilité d'être sélectionnés en équipe de France. ».

La participation aux championnats de France est ouverte à tous les tireurs, sous réserve pour les tireurs des catégories Epée Hommes V1 et V2 d'avoir participé préalablement :

- soit à 2 CN
- soit à 1 CN et un Championnat Vétérans de Zone ou de Ligue.

Cette obligation ne s'applique pas aux participants des DOM-TOM. Elle ne s'applique pas non plus, à aucun tireur, si les CFV sont organisés dans un DOM-TOM.